

PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

ORDRE DU JOUR

- Approbation PV 78 du 27 janvier 2025
- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation compte administratif 2024
- Affectation des résultats de l'exercice 2024
- Approbation du budget prévisionnel 2025
- Contrat de travail de la Responsable d'exploitation
- Attestation d'agrément pour le personnel de Tellure
- Etude d'impact pour Tellure
- Délibération Prévoyance pour la Directrice
- Points divers

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 4 AVR. 2025

DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT »

Séance du 10/03/2025

Membres votants titulaires représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Luc FRECHARD, Denis PETIT, Jean-Marc BURRUS, Régine ORSATI, Louis BERGER

Membres délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Nathalie ROUSSEL, Noëllie HESTIN, Thomas GOETTMANN, Maud PETITDEMANGE, Rémy VOINSON, Gérard FREITAG

Membres représentants titulaires des socio-professionnels :
Jean-Louis BORMANN, Guillaume RUCH, Thomas BELLICAM, Séverine KIEFFEL, Gérard DELACOTE

Membres représentants suppléants des socio-professionnels :
Armelle WILLEMIN, Joseph GAUTHIER, Roland QUINCIEU, Catherine MALECKI

Participant aux délibérations :

5 membres élus communautaires :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Marc BURRUS Régine ORSATI, Louis BERGER, Gérard FREITAG

5 membres issus du secteur socio-professionnel :

Jean-Louis BORMANN, Guillaume RUCH, Thomas BELLICAM, Séverine KIEFFEL, Roland QUINCIEU

Excusés :

Jean-Luc FRECHARD, Denis PETIT, Nathalie ROUSSEL, Gérard DELACOTE, Joseph GAUTHIER, Catherine MALECKI

Secrétaire de séance : Anne MEYER

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente de l'OTVA, prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents.

PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP10/2025

APPROBATION DU PV 78 du 27/01/2025

La Présidente propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE le PV 78 du 27/01/2025 à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



REÇU A LA PRÉFECTURE
- 4 AVR. 2025

PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP11/2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

La Présidente présente les résultats du compte de gestion du trésorier qui sont identiques au compte administratif 2024.

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **CONSIDERANT** qu'il n'y a aucune objection à faire, **DECLARE** que les comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part*

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



REÇU A LA PREFECTURE

- 4 AVR. 2025

PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP12/2025

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La Présidente présente le compte administratif 2024 défini comme suit :

Section d'investissement

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Recettes | 12 389,92 € |
| Dépenses | 12 954,36 € |
| Résultat de l'exercice | -564,44 € |
| Reprise antérieure | 28 567,19 € |
| Résultat de clôture | 28 002,75 € |

Section d'exploitation

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Recettes | 840 510,31 € |
| Dépenses | 897 131,17 € |
| Résultat de l'exercice | -56 620,86 € |
| Reprise antérieure | 91 950,27 € |
| Résultat de clôture | 35 329,41 € |

Balance générale **63 332,16 €**

Le résultat de l'exercice est négatif car le versement de la taxe de séjour 2024, représentant 67 133 €, est intervenu fin janvier 2025 et n'a pas pu être affecté à l'exercice 2024.

Dans le budget prévisionnel 2024, la subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Val d'Argent représentait 347 372,73 €. La subvention réellement versée par la Communauté de Communes du Val d'Argent représente 250 000 €.

La Présidente, avant de sortir de la salle de réunion, passe la main à Jean-Marc BURRUS pour procéder au vote du compte administratif 2024.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **ARRETE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 4 AVR. 2025

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP13/2025

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| A Résultat de l'exercice | -56 620,86 € |
| B Résultats antérieurs reportés | 91 950,27 € |
| C Résultat à affecter (A+B) | 35 329,41 € |

D Solde d'exécution d'investissement

| | |
|--------------------------------|-------------|
| D001 (besoin de financement) | 0,00 € |
| R001 (excédent de financement) | 28 002,75 € |

E Solde des restes à réaliser d'investissement

| | |
|-------------------------|--------|
| Besoin de financement | 0,00 € |
| Excédent de financement | 0,00 € |

F Besoin de financement (D+E) 0,00 €

AFFECTATION

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement | 0,00 € |
| 2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement | 0,00 € |
| 3) Report en fonctionnement R002 | 35 329,41 € |

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **DECIDE de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 comme suit :**

Reprise de l'excédent d'exploitation en section d'exploitation pour 35 329,41 €.

Report en investissement R001 pour 28 002,75 €.

Report en fonctionnement R002 pour 35 329,41 €.

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 4 AVR. 2025

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP14/2025

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

Gaëlle SKOCIBUSIC fait une lecture détaillée par chapitre du projet de Budget Prévisionnel 2025.
Le budget se définit comme suit (budget détaillé en pièce-jointe) :

| INVESTISSEMENT | OTVA | TELLURE | TOTAL |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses d'investissement | 0,00 € | 40 002,75 € | 40 002,75 € |
| Recettes d'investissement | 31 002,75 € | 9 000,00 € | 40 002,75 € |

| FONCTIONNEMENT | OTVA | TELLURE | TOTAL |
|----------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 358 550,00 € | 667 946,06 € | 1 026 633,06 € |
| Recettes de fonctionnement | 438 630,31 € | 588 002,75 € | 1 026 633,06 € |

La Présidente propose de passer au vote.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de budget 2025 présenté en équilibre à 1 066 635,81 € comme suit :

Section de fonctionnement : 1 026 633,06 €

Section d'investissement : 40 002,75 €

PRECISE que le budget est voté par chapitre.

DECIDE la réalisation des investissements prévus au budget.

AUTORISE la Présidente de signer l'avenant à la convention de partenariat passée avec la Communauté de Communes du Val d'Argent en ce qui concerne notamment les modalités de versement de la subvention annuelle d'exploitation et la gestion du parc touristique Tellure.

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



REÇU A LA PRÉFECTURE
- 4 AVR. 2025



PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP15/2025

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA RESPONSABLE D'EXPLOITATION

Anne MEYER revient sur le processus de recrutement et explique que les deux candidates sélectionnées pour un second entretien ont été reçues le 5 février. Le jury était composé de Gaëlle SKOCIBUSIC, Régine ORSATI, Roland QUINCIEU, Mathias KELCHE et Anne MEYER. Les négociations avec les deux candidates nous ont amené à signer un contrat avec Nicole BARADEL qui a pris ses fonctions le 3 mars 2025 pour un CDD de 9 mois, soit jusqu'au 2 décembre 2025.

Il est envisagé de proposer à Mme BARADEL un CDI à l'issue du CDD. Un point sera fait en fin de saison et permettra de prendre une décision.

Mme BARADEL est embauchée selon la CCN des Parcs de Loisirs au niveau V coefficient 300 avec application du minima mensuel en vigueur.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de l'embauche de Nicole BARADEL à compter du 3 mars 2025 pour un CDD de 9 mois et de sa rémunération au niveau V coefficient 300.

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE

- 4 AVR. 2025

PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP16/2025

ATTESTATION D'AGREMENT POUR LE PERSONNEL DE TELLURE

Les statuts de l'OTVA prévoient, dans son article 16, que le comité directeur approuve par délibération, l'embauche du personnel saisonnier.

Voici, en plus du personnel permanent, les embauches prévues pour la saison 2025 :

| Fonctions | Prise en charge | Durée | Classification | Minima au 01/11/24 | Minima au 01/03/25 | Salaire Brut | Total salaires | Charges patronnales | TOTAL |
|--------------------------------|-----------------|-------|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Responsable exploitation | 100% | 9 | Niv V coef 300 | 2 648,58 € | 2 674,55 € | 2 674,55 € | 24 070,95 € | 5 997,04 € | 30 067,99 € |
| Guide | 100% | 7,5 | Niv II ech 2 coef 181 | 1 836,00 € | 1 872,00 € | 1 890,00 € | 14 175,00 € | 3 531,56 € | 17 706,56 € |
| Guide | 100% | 7,5 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 14 025,00 € | 3 494,19 € | 17 519,19 € |
| Guide | 100% | 7,5 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 14 025,00 € | 3 494,19 € | 17 519,19 € |
| Game Master | 100% | 7,5 | Niv II ech 2 coef 181 | 1 836,00 € | 1 872,00 € | 1 890,00 € | 14 175,00 € | 3 531,56 € | 17 706,56 € |
| Chargé(e) accueil-caisse | 100% | 7,5 | Niv II ech 2 coef 181 | 1 836,00 € | 1 872,00 € | 1 890,00 € | 14 175,00 € | 3 531,56 € | 17 706,56 € |
| Chargé(e) accueil-caisse | 100% | 7,5 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 14 025,00 € | 3 494,19 € | 17 519,19 € |
| Guide | 100% | 2 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 3 740,00 € | 931,78 € | 4 671,78 € |
| Guide | 100% | 2 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 3 740,00 € | 931,78 € | 4 671,78 € |
| Chargé(e) accueil-caisse | 100% | 2 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 3 740,00 € | 931,78 € | 4 671,78 € |
| Game Master | 100% | 2 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 3 740,00 € | 931,78 € | 4 671,78 € |
| Chargé(e) boutique-caisse | 100% | 2 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 3 740,00 € | 931,78 € | 4 671,78 € |
| Chargé(e) bar-caisse | 100% | 2 | Niv II ech 1 coef 175 | 1 818,66 € | 1 854,66 € | 1 870,00 € | 3 740,00 € | 931,78 € | 4 671,78 € |
| Extras week-end manifestations | 100% | | Niv I ech 1 coef 150 | 1 802,25 € | 1 820,00 € | | | | |
| TOTAL | | | | | | | 131 110,95 € | 32 664,98 € | 163 775,93 € |

Anne MEYER se réserve le droit de proposer, selon les qualifications des personnels recrutés et afin d'être plus attractif, une marge de 5% à appliquer sur le salaire brut.

Le comité directeur autorise en son nom la présidente Gaëlle SKOCIBUSIC à signer l'attestation d'agrément.

Par ailleurs, Gaëlle SKOCIBUSIC informe le Comité Directeur des récents mouvements sur le site de l'Office de Tourisme. Camille VAXELAIRE est de retour de son congé parental depuis le 29 janvier. Le contrat de Pauline MENTZER, recrutée pour remplacer Camille VAXELAIRE et en arrêt maladie depuis le 31 octobre 2024, arrive à échéance le 24 mars prochain.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **PREND ACTE des informations ci-dessus et APPROUVE à l'unanimité** l'embauche des saisonniers 2025 pour Tellure avec une marge de négociation de 5% sur le salaire brut. Il **AUTORISE** la Présidente à produire l'attestation d'agrément.

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



REÇU A LA PRÉFECTURE
- 4 AVR. 2025



PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP17/2025

ETUDE D'IMPACT POUR TELLURE

Comme indiqué lors de la réunion du Comité Directeur du 27 janvier dernier, Gaëlle SKOCIBUSIC et Anne MEYER ont pris attache avec le cabinet comptable CIGAG de l'office de tourisme et le Bureau de la coordination interministériel et de l'appui territorial afin d'établir un audit financier de l'activité de Tellure pour engager une gestion plus fine du site en matière d'ouverture et d'orientations stratégiques, et valoriser le patrimoine minier du Val d'Argent

La prestation du cabinet comptable CIGAG est chiffrée à 1 900 € HT pour la mise en place des états de suivi et un taux horaire de 68 € HT pour l'accompagnement régulier tout au long de l'année (analyse des données et orientations stratégiques).

L'accompagnement proposé par le Bureau de la coordination interministériel et de l'appui territorial est gratuit. Il est proposé d'engager ces deux démarches complémentaires.

*Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la mise en place de l'audit financier et de l'étude d'impact sur les retombées économiques et touristiques du site TELLURE pour le territoire du Val d'Argent.*

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



LA PREFECTURE

- 4 AVR. 2025

PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP18/2025

DELIBERATION PREVOYANCE DIRECTRICE

L'EPIC a souscrit pour ses salariés de droit privé un contrat de prévoyance auprès de la compagnie ARPEGE. Il s'agit d'une obligation légale pour l'employeur pour ses salariés de droit privé.

Compte tenu de son statut et de son contrat de droit public Mme MEYER ne peut adhérer à ce contrat groupe. La prise en charge par l'EPIC de son contrat de prévoyance reste cependant facultative.

Afin de prémunir Mme Anne MEYER de tous risques liés à un arrêt de travail et/ou une invalidité, plusieurs compagnies d'assurance ont été sollicitées. Seule la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE a répondu à notre demande avec la transmission de plusieurs devis.

Le choix de souscription s'est porté sur la formule GARANTIE de salaire TRANQUILITE NIVEAU 1 garantissant ainsi des indemnités journalières à 90 % du revenu net et 40 % du régime indemnitaire jusqu'au 67 -ème anniversaire de l'assurée ainsi qu'une rente d'invalidité à hauteur de 90 % de revenu net mensuel jusqu'au 64 -ème anniversaire de l'assurée. Le taux de cotisation en vigueur au jour de la souscription est de 5.3 % du total du traitement mensuel brut et de prime mensuelle de Mme Anne MEYER

S'agissant d'un contrat labellisé la participation de l'EPIC est possible.

La participation mensuelle de l'EPIC a été fixée à **40 euros**. Ce montant sera déduit du reste à charge de Mme Anne MEYER sur son bulletin de salaire.

La souscription du contrat est effective à compter du 01/01/2025 avec rattrapage des cotisations sur la fiche de paie de Mme Anne MEYER pour les mois de janvier et février 2025.

Le Comité Directeur prend acte de la souscription au 01/01/2025 auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, d'un contrat de prévoyance labellisé pour la Directrice de l'EPIC Mme Anne MEYER et approuve à l'unanimité la participation mensuelle de l'EPIC à hauteur de 40 euros .

REÇU À LA PRÉFECTURE
le 4 AVR. 2025

Pour extrait conforme,

La Présidente

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Présidente



PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

POINT EP19/2025

POINTS DIVERS

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 4 AVR. 2025

Pré-visite Commission de sécurité.

Gaëlle SKOCIBUSIC informe le Comité Directeur que lors de la pré-visite de la Commission de sécurité, il a été tenu compte des travaux réalisés et de la présence d'un SSIAP durant toute la période d'ouverture.

Par conséquent, Tellure obtiendra probablement un avis favorable, sous réserve que le reste des travaux nécessaires soient réalisés. Une autorisation de travaux devra être délivrée rapidement.

Gaëlle SKOCIBUSIC rappelle que Fabien KIEFFER, responsable technique de Tellure, part en retraite dans environ deux mois.

Promotion de Tellure

Gaëlle SKOCIBUSIC souhaite que la promotion de Tellure comprenne également des actions de marketing direct à destination de prescripteurs tels que les campings du Val d'Argent et à proximité, les sites de loisirs ainsi que les hébergeurs au sens large. Ces actions seront menées par la directrice et la responsable d'exploitation qui se déplaceront dans les sites prédéfinis.

Elle rappelle l'action de promotion menée en 2020 à destination des habitants du Val d'Argent qui ont bénéficié de la gratuité de la visite.

Gaëlle SKOCIBUSIC annonce qu'à l'occasion du trail de printemps du Val d'Argent (dimanche 4 mai 2025), les 700 à 800 participants seront destinataires du magazine de l'OTVA et de billets permettant de bénéficier d'une entrée gratuite pour une entrée payante.

Roland QUINCIEU indique que son camping accueillera une réunion PROCAMPAL et qu'il souhaite faire découvrir Tellure aux participants.

Jean-Marc BURRUS annonce qu'une réunion de présidents de communautés de communes est programmée le 21 juin 2025 à la Villa Burrus et qu'il prévoit une visite de Tellure.

Les membres du Comité Directeur s'accordent pour dire que chaque professionnel du Val d'Argent devrait mobiliser sa filière / corporation / organisation professionnelle pour faire connaître Tellure.

Convention OTVA – ASEPAM relative aux ateliers pédagogiques

Une convention est en cours de signature afin de mutualiser les ateliers pédagogiques entre l'ASEPAM et Tellure.

Jean-Marc BURRUS exprime sa satisfaction concernant ce rapprochement.

Gaëlle SKOCIBUSIC indique que la collaboration entre Pierre FLUCK et Théobald GUFFON en vue de réaliser l'inventaire des plus belles pièces de la collection de minerais de Tellure va dans le même sens.

Gérard FREITAG demande s'il est envisageable que la collection de Pierre FLUCK soit exposée à Tellure.

Gaëlle SKOCIBUSIC confirme que Tellure est prêt à accueillir cette exposition.

Jean-Marc BURRUS ajoute que la 60^{ème} édition de Minéral & Gem serait une bonne occasion.

PROCES – VERBAL de réunion du 10/03/2025

Animations

Gaëlle SKOCIBUSIC demande à Gérard FREITAG si les 24h de la biodiversité peuvent être reconduites en 2025 à Tellure.

Gérard FREITAG précise que les 24h de la biodiversité sont une animation tournante mais qu'il est possible de demander une restitution des travaux. A ce jour cependant, les résultats définitifs ne sont pas connus.

Il ajoute qu'un festival de la biodiversité peut cependant être envisagé.

Anne MEYER annonce que l'OTVA envisage de proposer des visites estivales accompagnées du château Burrus à Sainte-Croix-aux-Mines par Margot BERSON, en alternance à l'OTVA. Margot a une réelle appétence pour faire découvrir le patrimoine aux visiteurs du Val d'Argent. Les propriétaires du château souhaitent organiser des visites mais ne disposent pas des contacts nécessaires.

Une convention entre l'OTVA et l'association des amis du château Burrus précisant la répartition des droits payés par les visiteurs, la durée de la prestation et les engagements des deux parties devra être signée.

Dans la mesure où la visite est susceptible de se dérouler dans un lieu privé, les membres du Comité Directeur souhaitent qu'un contrôle de la légalité soit effectué.

Guillaume RUCH signale qu'il est à la recherche de salles de réunion équipées afin d'être en mesure de répondre aux demandes qui lui parviennent et auxquelles il ne peut pas toujours répondre faute de salles.

Anne MEYER annonce l'organisation par l'OTVA d'un éducteur à destination des professionnels du tourisme du Val d'Argent au château Burrus, jeudi 15 mai 2025 de 16h à 20h.

Au programme : Ecoboussole par l'Agence Régionale du Tourisme, les actualités de l'OTVA, la présentation et la visite du château, et un verre de l'amitié musical pour clore la rencontre.

Prochains Comités Directeur

- lundi 28 avril 2025 à 16h
- lundi 16 juin 2025 à 16h

Pour extrait conforme,

La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 24/03/2025

La Directrice



Plus personne ne prenant la parole la séance est levée à 18h